L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS---SUPPLEMENT.

Bureau---rue de Chartres No. 73. NOUVELLE ORLEANS, 28 MARS, 1884. 56eme Annee.

Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revetu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, située dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 5ème jour d'avril, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de consommer la collection des taxes assessées dans l'année 1883, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

SHIELDS, JOS.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burthe, Hillary, Adams et Trioléthie, désignés comme lot No. 4 de l'Ilet No. 161; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur 120 pieds de profondeur.

SCOTT, W. T. — Taxe de 1880, montant à.....$9 00

Cinq certains lots et un quart d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, Burthe, Troisième et Washington, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9 et un demi du lot No. 12 de l'Ilet No. 160; les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Short sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur 120 pieds de profondeur; le demi du lot No. 12, mesure 17½ pieds de face à la rue Burthe sur 120 pieds de profondeur.

ST. BENEDICT, ORDRE DE—Taxe de 1880, montant à.....$10 50

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Hillary et Adams, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 116; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 50 pieds de face aux rues Cambronne et Troisième sur 120 pieds de profondeur..

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....24c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Sivelle, Léonidas, Jefferson et Dix-septième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15 et 16 de l'Ilet No. 153; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face aux rues Sivelle et Léonidas sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent 90 pieds de face à la rue Sivelle sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS.—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Camp, Broome, Marks et Dix-Huitième, désigné comme l'Ilet No. 641; le dit lot No. 24 mesurant 200 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Marks, Shell Road et Cambronne, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 646; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Jefferson et Marks sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS —Taxe de 1880, montant à.....48c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Marks et Shell Road, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent 136 et 120 pieds de face aux rues Jefferson et Shell Road sur 221 et 266 pieds de profondeur.

SCHWABB, JACOB, Jr. — Taxe de 1880, montant à.....$2 40

Un certain lot et partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sentième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Levée, Jefferson, Cambronne et la Rivière Mississippi, désignés comme lot No. 4 et une partie du lot II de l'Ilet No. 5; le dit lot No. 3 mesure 27 pieds de face à la rue Levée sur ce pied de profondeur, à partie de la rue Jefferson et mesure 22 pieds de face à la rue Levée sur 60 pieds de profondeur.

SMITH, W. — Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esther, Millandon, Clinton et Ann, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 30; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

SLIDELL, JNO. — Taxe de 1880, montant à.....24c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Monroe et Dix-septième, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 111; les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'Ilet No. 111; les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 150 pieds de face à la rue Sixième sur 150 pieds de profondeur.

SCHMIDT, F. W.—Taxe de 1880, montant à.....$6 90

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Green et Septième, désigné comme lot No. 26 de l'Ilet No. 213; le dit lot No. 26 mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur 150 pieds de profondeur.

SLIDELL, THOS.—Taxe de 1880, montant à.....90c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Carrollton avenue, Dublin et Huitième, désignés comme lots Nos. 5, 6 et 7 de l'Ilet No. 256; les dits lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent 90 pieds de face à Carrollton avenue sur 115 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....48c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Marks et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 242; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Monroe sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 90 pieds de face à la rue Cohn sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....72c

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 267; les lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 90 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur 150 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désigné comme lot No. 19 de l'Ilet No. 267; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....24c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Carrollton avenue, Dublin et Huitième, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 256; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Huitième sur 117 pieds de profondeur; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Dublin sur 117 pieds de profondeur.

STIFFLES, J. ET G.—Taxe de 1880, montant à.....36c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burdette, Dix-neuvième, Nelson et Adams, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 348; le dit lot No. 12 mesure 60 pieds de face à la rue Burdette sur 130 pieds de profondeur.

STELLA, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....20c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léocadias, Nelson et Onzième, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'Ilet No. 359; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Jefferson et Nelson sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 et 3 mesurent 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

STELLA, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....$2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esther, Millandon, Clinton et Ann, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 30; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

SUTTER, JACOB—Taxe de 1880, montant à.....$3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Green, Madison et Sixième, désigné comme lot No. 27 de l'Ilet No. 213; le dit lot No. 27 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 117 pieds de profondeur; les dits lots Nos. 28, 29, 30, 31 et 32 mesurent 30 pieds de face à la rue Sixième sur 150 pieds de profondeur.

SUTTER, JACOB—Taxe de 1880, montant à.....$3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Green, Madison et Sixième, désigné comme lot No. 28 de l'Ilet No. 213; le dit lot No. 28 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 117 pieds de profondeur.

SCHMIDT, F. W.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, Green et Sixième, désigné comme l'Ilet No. 29; le dit lot No. 29 mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur 150 pieds de profondeur.

SLIDELL, THOS.—Taxe de 1880, montant à.....90c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Carrollton avenue, Dublin et Huitième, désignés comme les dits lots Nos. 5, 6 et 7 de l'Ilet No. 256; les dits lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent 90 pieds de face à Carrollton avenue sur 115 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....48c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Marks et Shell Road, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 90 pieds de face à la rue Cohn sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....72c

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 267; les lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 90 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur 150 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désigné comme lot No. 19 de l'Ilet No. 267; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....24c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Carrollton avenue, Dublin et Huitième, désignés comme les dits lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 256; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Huitième sur 117 pieds de profondeur; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Dublin sur 117 pieds de profondeur.

SCHMIDT, F. W.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, Green et Sixième, désigné comme l'Ilet No. 29; le dit lot No. 29 mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur 150 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS.—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Camp, Broome, Marks et Dix-Huitième, désigné comme lot No. 641; le dit lot No. 24 mesurant 200 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Marks, Shell Road et Cambronne, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 646; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Jefferson et Marks sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS —Taxe de 1880, montant à.....48c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Marks et Shell Road, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent 136 et 120 pieds de face aux rues Jefferson et Shell Road sur 221 et 266 pieds de profondeur.

SCHWABB, JACOB, Jr. — Taxe de 1880, montant à.....$2 40

Un certain lot et partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Levée, Jefferson, Cambronne et la Rivière Mississippi, désignés comme lot No. 4 et une partie du lot II de l'Ilet No. 5; le dit lot No. 3 mesure 27 pieds de face à la rue Levée sur ce pied de profondeur, à partie de la rue Jefferson et mesure 22 pieds de face à la rue Levée sur 60 pieds de profondeur.

SMITH, W. — Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esther, Millandon, Clinton et Ann, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 30; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

SLIDELL, JNO. — Taxe de 1880, montant à.....24c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Monroe et Dix-septième, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 111; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 150 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....24c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Sivelle, Léonidas, Jefferson et Dix-septième, désigné comme lot No. 13, 14, 15 et 16 de l'Ilet No. 153; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face aux rues Sivelle et Léonidas sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent 90 pieds de face à la rue Sivelle sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS.—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Camp, Broome, Marks et Dix-Huitième, désigné comme l'Ilet No. 641; le dit lot No. 24 mesurant 200 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Marks, Shell Road et Cambronne, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 646; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Jefferson et Marks sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, YVE THOS —Taxe de 1880, montant à.....48c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Marks et Shell Road, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent 136 et 120 pieds de face aux rues Jefferson et Shell Road sur 221 et 266 pieds de profondeur.

SCHWABB, JACOB, Jr. — Taxe de 1880, montant à.....$2 40

Un certain lot et partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Levée, Jefferson, Cambronne et la Rivière Mississippi, désignés comme lot No. 4 et une partie du lot II de l'Ilet No. 5; le dit lot No. 3 mesure 27 pieds de face à la rue Levée sur ce pied de profondeur, à partie de la rue Jefferson et mesure 22 pieds de face à la rue Levée sur 60 pieds de profondeur.

SMITH, W. — Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esther, Millandon, Clinton et Ann, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 30; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

SCHULTZ, H. G.—Taxe de 1880, montant à.....75c

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Forshey, Cambronne et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'Ilet No. 493; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face aux rues Madison et Forshey; les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Quatorzième; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Quatorzième.

SLIDELL, JOHN — Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Forshey et Quinzième, désignés comme lots Nos. 810 et 811 dans dits lots, ensemble les mesurent 300 pieds sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Monroe, Forshey et Quinzième, désigné comme l'Ilet No. 812; le dit Ilet No. 812 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Cambronne, Madison, Kiesll Road et Cambronne, désignés comme lots Nos. 530 et 534; les dits lots Nos. 530 et 534 mesurent 300 pieds sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Marks, Shell Road et Cambronne, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent 136 et 120 pieds de face aux rues Jefferson et Shell Road sur 221 et 266 pieds de profondeur.

SISTRAND, SUC. S.—Taxe de 1880, montant à.....18c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Sivelle, Jefferson, Léonidas et Soixième, désignés comme lots Nos. 1 3 et 3 de l'Ilet No. 576; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Sivelle et Jefferson sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Sivelle sur 150 pieds de profondeur.

SYER, MRS VIRGINIA — Taxe de 1880, montant à.....$24 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams, Hillary, St. Charles et Hampson, désigné comme l'Ilet No. 75; le dit lot No. 75 mesure 296 pieds de face sur 137 et 100 pieds de profondeur.

STURKEN, E.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux deux-cinquièmes de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Cambronne, Zimple et Jefferson, désignés comme deux-cinquièmes du lot No. 24 de l'Ilet No. 116; les deux-cinquièmes du lot No. 22 et deux-cinquièmes du lot No. 23 mesurant 80 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, THOS —Taxe de 1880, montant à.....48c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Carrollton avenue, Dublin et Huitième, désignés comme les dits Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 256; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Monroe sur 120 pieds de profondeur; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 90 pieds de face à la rue Cohn sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....72c

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 267; les lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 90 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur 150 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désigné comme lot No. 19 de l'Ilet No. 267; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....24c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Carrollton avenue, Dublin et Huitième, désignés comme les dits Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 256; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Huitième sur 117 pieds de profondeur; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Dublin sur 117 pieds de profondeur.

STIFFLES, J. ET G.—Taxe de 1880, montant à.....36c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burdette, Dix-neuvième, Nelson et Adams, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 348; le dit lot No. 12 mesure 60 pieds de face à la rue Burdette sur 130 pieds de profondeur.

STELLA, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....20c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léocadias, Nelson et Onzième, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'Ilet No. 359; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Jefferson et Nelson sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 et 3 mesurent 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

STELLA, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....$2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esther, Millandon, Clinton et Ann, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 30; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JULIA A. SLIDELL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 1 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 5ème jour d'avril, 1884 à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lerée, Léonidas, Monroe et la rivière Mississippi, désigné comme lot No. 3; le dit lot No. 82 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 83 mesure 30 pieds de face aux rues Levée et Léonidas sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 84, 85 et 86 mesurent 90 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain demi-lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Jefferson, Léonidas et Dixième, désigné comme un demi du lot No. 1 de l'Ilet No. 125; le dit demi du lot No. 1 mesure 16 pieds de face aux rues Troisième et Clinton sur 120 pieds de profondeur.

SCHUNTZER, C.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain demi-lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jefferson et Dixième, désigné comme un demi du lot No. 5 dans l'Ilet No. 306 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

STEELE, W. H.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Clay et Troisième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 13 et 14 dans l'Ilet No. 643; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Calliopsis sur 60 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Neuvième et Jefferson. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, comme comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $ 24 90

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN SLIDELL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 1 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 5ème jour d'avril, 1884 à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lerée, Léonidas, Monroe et la rivière Mississippi, désigné comme lot No. 3; le dit lot No. 82 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 83, 84, 85 et 86 mesurent 90 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 120 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain demi-lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Jefferson, Léonidas et Dixième, désigné comme un demi du lot No. 1 de l'Ilet No. 125; le dit demi du lot No. 1 mesure 16 pieds de face aux rues Troisième et Clinton sur 120 pieds de profondeur.

SCHUNTZER, C.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain demi-lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jefferson et Dixième, désigné comme un demi du lot No. 5 dans l'Ilet No. 306 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

STEELE, W. H.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Clay et Troisième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 13 et 14 dans l'Ilet No. 643; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Calliopsis sur 60 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Neuvième et Jefferson. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, comme comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $ 24 90

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété s